Marie Moret à Adolphe Demeur, 1er mars 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation3 p. (486r, 487r, 488v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Adolphe Demeur, 1er mars 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45263

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction1er mars 1888
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireDemeur, Adolphe (1827-1892)
Lieu de destinationBruxelles (Belgique)
Scripteur / ScriptriceInconnu

Description

RésuméMarie Moret remercie Demeur pour sa double lettre de la veille. Elle fournit à Demeur des indications complémentaires sur la Société du Familistère et

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45263

la succession de Godin en vue de la transcription au bureau des hypothèques de Bruxelles des biens de Godin apportés à l'Association du Familistère. Elle lui explique que la Société du Familistère a été enregistrée à Molenbeek-Saint-Jean le 19 août 1880, que la publication légale a été faite dans le *Moniteur* belge du 30 août 1880 avec la mention des apports de Godin, et que les modifications apportées aux statuts ont été déposées et publiées en 1882, 1885 et 1888. Elle ajoute que l'achat par la Société du Familistère d'un terrain attenant à l'usine de Laeken aux hospices de Bruxelles lui semble une preuve supplémentaire que la Société du Familistère est reconnue en Belgique.
Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

Consultation juridique, Familistère, Succession de Godin (droit)
Personnes citéesFlamant, Aimé (1843-1897)
Lieux cités

- Bruxelles (Belgique)
- Laeken, Bruxelles (Belgique)
- Molenbeek-Saint-Jean (Belgique)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45263